Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DE KERGANEZ sur la commune principale de l'AIOT 2 KERGANEZ 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU.

La référence de votre dossier est A-4-NH786OWI0Y et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/03/2024 à 15h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :
Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **74981338200019**

Raison sociale **EARL DE KERGANEZ**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 KERGANEZ

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DE KERGANEZ**

Description des activités :
L'EARL DE KEGANEZ est soumis au régime de la déclaration pour un élevage de vaches laitières et souhaite déclarer l'extension d'une stabulation pour vaches laitières et génisses sur litière

accumulée. L'EARL DE KERGANEZ est une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage bovin. Elle a pour projet l'extension et la rénovation de la stabulation pour vaches laitières et génisses sur litière accumulée. Une partie des bâtiments existants seront démontés et reconstruits. Cette modification n'entraîne pas d'augmentation d'effectif. Les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des cours d'eau sont respectées. Il n'y a donc pas de demande de dérogation.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 KERGANEZ

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

X : 189917

Y : 6808353

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :
Extension de la stabulation : Longueur : 35.28 m. Largeur : 22.53 m. Hauteur égout max : +4.91/±0. 00. Hauteur faîtage : + 6.80/±0.00. Surface emprise au sol créée : 340.36 m². Structure : Mur béton et structure métal Couverture : Fibre ciment + 10% translucide Menuiseries ext : 1 portail (avec une porte intégrée) tôle verte 4.70 x 3.20 m.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.